



CONCOURS D'ÉCRITURE FONNKÈR/POÉSIE 2025-2026 DU SECOURS CATHOLIQUE DE LA RÉUNION

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Secours Catholique-Caritas France – Délégation de La Réunion, lance la seconde édition de son concours d'écriture de fonnkèr/poésie gratuit du samedi 13 décembre 2025 au dimanche 15 mars 2026 inclus.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Ce concours d'écriture est exclusivement ouvert aux personnes, majeures ou mineures, résidant à La Réunion.

Sont exclus du concours les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du bureau et les salariés du Secours Catholique ; et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Type de texte : fonnkèr / poème, de forme libre, en vers ou en prose.

Thème : *Tonbé lèvé / Se relever*

Format : 1 page maximum ;

Police : Arial ; **Caractère :** 12 ; **Interligne :** 1,5 ; **Marges :** 2,5 cm.

Langue : en créole (graphie libre) ou en français.

Envoie des textes : les nom, prénom, âge, adresse, téléphone, ainsi que mail du participant ne devront pas figurer sur le poème, mais sur une feuille distincte.

Les textes devront impérativement parvenir au Secours Catholique de La Réunion, au plus tard, le 16 mars 2026, date limite de réception.

Les textes sont à envoyer par mail à reunion@secours-catholique.org

OU

par voie postale à l'adresse suivante :

Secours Catholique de La Réunion

97 rue de la République, Résidence le Vieux Moulin – 97400 Saint-Denis

Chaque participant enverra un seul texte original, inédit, non publié (ni sur les réseaux sociaux ou autre) et dont il reconnaît en être l'auteur.

Attention : toute forme de vulgarité est exclue du concours.

ARTICLE 4 : AIDE À LA RÉDACTION

Pour les personnes qui ne peuvent pas ou ne savent pas écrire, un accompagnement à la rédaction pourra être proposé. Des personnes seront disponibles pour aider à la mise par écrit des textes, dans le respect strict de la parole des participants. Les retranscriptions seront réalisées sans aucune modification ni correction du contenu. Pour bénéficier de cet accompagnement, contacter le standard au **0262 21 37 44**.

ARTICLE 5 : LA COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de personnalités, poètes, auteurs, membres du Secours Catholique de La Réunion et membres d'association caritative.

ARTICLE 6 : ANNONCE DES GAGNANTS

Pour chaque catégorie, le jury désignera le 1^{er}, 2^e et 3^e prix ainsi que le coup de cœur.

2 catégories :

- Jeunesse [-18 ans] : 1^{er} prix, 2^e prix, 3^e prix, coup de cœur.
- Adulte [+18 ans] : 1^{er} prix, 2^e prix, 3^e prix, coup de cœur.

Les participants seront contactés par le Secours Catholique de La Réunion et conviés en mai 2026 pour l'annonce des résultats et la remise des récompenses. La date précise et le lieu seront communiqués ultérieurement.

ARTICLE 7 : LES RÉCOMPENSES

Les lauréats recevront un lot qui sera à récupérer lors de la remise des récompenses. En cas de désistement, les lots seront conservés au siège de la délégation du Secours Catholique de La Réunion.

Valorisation : publication de l'ensemble des textes dans un recueil.

ARTICLE 8 : AUTORISATION DE PUBLICATION ET D'EXPLOITATION NON EXCLUSIVE

Les participants autorisent le Secours Catholique de La Réunion à utiliser et diffuser leur texte, notamment pour la réalisation, la publication et la vente d'un recueil destiné à soutenir les actions de l'association, tout en conservant pleinement la propriété de leur texte, sans rémunération au titre des droits d'auteur.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants assurent avoir pris connaissance du règlement et l'accepter pleinement.